



Contacter la FGTA-FO :

>Christian Crétier
Secrétaire fédéral
Tel. : 01 40 52 85 23
E-mail : christian.cretier@fgta-fo.org

>Pascal Saeyvoet
Délégué syndical central FO Auchan
Tel. : 06 60 49 42 44
E-mail : pascal.saeyvoet@bbox.fr

Paris, le 8 février 2012

AUCHAN condamné pour non-respect du SMIC

Dans un jugement du 6 septembre 2010, le Conseil des prud'hommes de Clermont-Ferrand a condamné le magasin Auchan Aubière à verser à un de ses anciens salariés 286€ à titre de rappel de salaires et congés pour 2008 et 1500€ pour frais de justice. C'est le syndicat Force Ouvrière qui avait engagé l'action en justice.

La société avait instauré en 2003 un nouveau taux horaire de base établi en additionnant le paiement du temps de pause au paiement du temps de travail effectif. Pour notre organisation, soit le SMIC n'était plus respecté ; soit le temps de pause n'était plus rémunéré.

Le 31 janvier 2012 la Cour d'appel de Riom (Puy de Dôme) confirme le jugement des Prud'hommes en constatant le désistement d'Auchan.

D'autre part, 219 salariés (64 à Auchan Villars+155 à Auchan St Etienne) réclamaient le paiement de leur salaire avec le soutien de FO. Après avoir perdu en appel, Auchan a été débouté par la Cour de cassation de Lyon le 11 octobre 2011. La Cour de cassation a ainsi condamné Auchan à verser à chaque salarié une amende d'un montant de 100€.

Notre organisation syndicale va demander par courrier à la direction Auchan France de bien vouloir régulariser la dette qu'elle a envers les salariés.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

www.fgtafo.fr